

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2025**

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD –BLANCHARD - CHENOT - TAUPIN – SOUDET – BARBIER - Mrs DUGUET – CHARRON – BOUCHARD - LE MOUËL

Stéphanie PERRINET a donné procuration à Olivier CHARRON

Nicolas BONNEFOY a donné procuration à Caroline CLOCHARD

Les convocations individuelles et l'ordre de jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 4 avril 2025. L'ordre du jour a été affiché le 4 avril 2025.

Secrétaire de séance Béatrice BOISSEAU

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2025 est approuvé.

La séance est ouverte à 19 h 32

Avant de délibérer suivant l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire, demande de faire une minute de silence, en mémoire de notre ami et conseiller municipal Jacques BOURREAU.

**DELIBERATION**

- Compte financier Unique (CFU) 2024 budget Commune
- Compte financier Unique (CFU) 2024 budget Assainissement
- Compte financier Unique (CFU) 2024 budget Local multi services
- Affectation des résultats 2024 budget Commune
- Affectation des résultats 2024 budget Assainissement
- Affectation des résultats 2024 budget Local multi services
- Budget Commune 2025
- Fongibilité des crédits 2025
- Vote des taux
- Vote de la taxe sur les logements vacants
- Amortissements fonds de concours voirie 2025
- Convention mise à disposition avec la CDC Vierzon Sologne Berry commune
- Demande de délégation de compétence à la CDCVSB service assainissement
- Convention mise à disposition avec la CDC Vierzon Sologne Berry assainissement
- Convention avec le Centre de Gestion 18 DUERP
- Convention de servitude avec ENEDIS Chemin rural : du Four à la Perelle, des Perriots au Moulin, du Moulin de Rozay
- Convention de servitude avec ENEDIS Chemin rural : de Oucheron et au Cher, des Perriots et au Moulin, des Perriots au Moulin, de la Mornetterie, des Aujoncs à la Blancharderie
- Fonds de solidarité logement 2025
- Dénomination de certaines voies communales

**DELIBERATION**

- Compte financier Unique (CFU) 2024

Dans un but de simplification, le compte financier unique (CFU) a remplacé le compte de gestion et le compte administratif.

Il en ressort pour les différents budgets les résultats suivants

Budget commune

Investissement : Dépenses 204 656.45 € ; Recettes 82 848.76 € ;

Fonctionnement : Dépenses 547 675.64 € ; Recettes : 951 346.64 € ;

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe assainissement

Investissement : Dépenses 28 560.91 € ; Recettes 72 159.40 € ;

Fonctionnement : Dépenses 42 936.34 € ; Recettes : 43 777.02 € ;

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe local Muti Services

Fonctionnement : Recettes : 9 814.14 € ;

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Les deux budgets annexes étant dissouts au 31 décembre 2024 les résultats seront intégrés au budget principal.

Les résultats du budgets assainissement seront partiellement reversés à la Communauté de Communes qui a repris la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- Affectation des résultats 2024 budget Commune

Budget Commune

Fonctionnement

Budget commune	304 461.81 €
Budget local multi services	9 814.14 €
Budget assainissement	840.68 €
TOTAL :	315 116.63 €

## Investissement

Budget Commune	0.00 €
Budget local multi services	0.00 €
Budget assainissement	43 598.49 €

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

- Budget Commune 2025

## Prévisions budgétaires budget commune

Dépenses et recettes de fonctionnement	841 367.63€
Dépenses et recettes d'investissement	365 316.18€

### Emprunts de la commune :

Capital qui restera dû au 31 décembre 2025 : 335 277.77 €

Annuité 2025 : 36 978.32 € (Capital 25 587.57 €+Intérêts 11 390.75 €)

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

## Subventions 2025

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LES MEMBRES DU CONSEIL QUI SONT ADHÉRENTS AUX DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS NE VOTENT PAS			
ASSOCIATIONS	2023	2024	2025
RESTAURANT SCOLAIRE → 11 pour+2 procurations	5 500.00 €	5 500.00 €	5 800.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE → 11 pour+2 procurations	230.00 €	250.00 €	250.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE/VOYAGE SCOLAIRE		900.00 €	
APE LE TOURNIQUET → 11 pour+2 procurations	400.00 €	400.00 €	400.00 €
BIBLIOTHEQUE DE SAINT GEORGES → 8 pour+2 procurations	637.00 €	500.00 €	500.00 €
EMMAUS → 11 pour+2 procurations	150.00 €	150.00 €	150.00 €
SECOURS POPULAIRE → 11 pour+2 procurations	200.00 €	200.00 €	200.00 €
SECOURS CATHOLIQUE → 11 pour+2 procurations			200.00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE → 11 pour+2 procurations	80.00 €	80.00 €	80.00 €

ASSOCIATION GEM PHOENIX	200.00 €	0.00 €	
A.D.M.R→ 11 pour+2 procurations	100.00 €	150.00 €	150.00 €
FACILAVIE→ 11 pour+2 procurations	100.00 €	150.00 €	150.00 €
CLUB DES AINES RURAUX→ 9 pour+2 procurations	100.00 €	150.00 €	250.00 €
PASTEL EN VALLEE→ 11 pour+2 procurations	350.00 €	350.00 €	1 500.00 €
ASSOCIATION DU CLUB CYCLISTE VIERZONNAIS→ 10 pour+2 procurations	500.00 €	500.00 €	500.00 €
J.S.M → → 7 pour+2 procurations	150.00 €	150.00 €	250.00 €
ŒUVRE DE PERONNE	200.00 €	100.00 €	100.00 €
C.L.A.P→ 7 pour+2 procurations	1 000.00 €	2 000.00 €	1 200.00 €
ASSOCIATION LE MARCHÉ DE ST GEORGES (REMBOURSEMENT CDC VSB)	1 000.00 €	0.00 €	
LA TEHIERE GIVREE→ 11 pour+2 procurations		250.00 €	250.00 €
SSOCIATION JOUEUR DE PING PONG GRACAY→ 10 pour+2 procurations			200.00 €
CDAD DU CHER→ 11 pour+2 procurations			50.00 €
CROIX ROUGE DON A MAYOTTE→ 11 pour+2 procurations			500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 897.00 €</b>	<b>11 780.00 €</b>	<b>12 680.00 €</b>

- Fongibilité des crédits 2025

Le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ce qui évite d'attendre un Conseil Municipal pour régler de petites factures.

Le Conseil est toutefois prévenu lors de la réunion du Conseil Municipal suivant des décisions prises par le Maire.

Si vous en êtes d'accord, compte tenu du budget voté en 2025, je pourrai procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, par décision, à hauteur de

- Section fonctionnement : 63 102.57 €
- Section Investissement : 27 398.71 €

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vote des taux**

**Le Maire propose de maintenir les taux de la manière suivante :**

- **taxe d'habitation : 19.66 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.24 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.67 %**

**Pour : 11+2 Procurations**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Vote de la taxe sur les logements vacants**

**Le Maire propose d'instaurer la taxe sur les logements vacants en effet, plusieurs logements sont inoccupés depuis de nombreuses années ce qui est un manque à gagner pour notre commune, afin d'inciter les propriétaires de ces bâtiments à les louer ou les mettre en vente, je vous propose d'instaurer une taxe sur les logements vacants.**

**Le taux étant la première année de 17% puis 34% les années suivants.  
Cependant la liste qui nous a été communiquée sera à revoir.**

**Pour : 11+2 Procurations**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Amortissements fonds de concours voirie 2025**

**Budget commune :**

- **Fonds de Concours Voirie 2020 : 1030.90€ / 5 ans (débuté en 2022 fin en 2026)**
- **Fonds de Concours Voirie 2021 : 722.56 € /3 ans (débuté en 2023 fin en 2025)**
- **Fonds de Concours Voirie 2022 : 1442.49 € /5 ans (débuté en 2023 fin en 2027)**
- **Fonds de Concours Voirie 2023 : 957.16 € /5 ans (débuté en 2024 fin en 2028)**

**Pour : 11+2 Procurations**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Convention mise à disposition avec la CDC Vierzon Sologne Berry commune

Les frais de fonctionnement des services mis à disposition par la Commune sont remboursés par la Communauté de Communes sur la base de l'évaluation de la charge nette de fonctionnement de ces services selon le poids des missions assurées par celle-ci pour le compte des deux parties. Il s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (ex : Coût à l'heure-nombres d'heures).

Ce montant est fixé, au jour de la signature de la convention et eut égard aux volumes mis à disposition, à 11 094.73 € (net de TVA). Le montant inclut les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales) ainsi que l'ensemble des autres charges relatives aux biens mis à disposition.

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

- Demande de délégation de compétence à la CDCVSB service assainissement

La commune va durant l'année 2025 effectuer certaines missions relatives à l'assainissement (préparation des factures et relevés divers sur les lagunes) pour la CDCVSB, pour cela la commune doit demander à la CDCVSB de conserver la compétence par délibération.

- Convention mise à disposition avec la CDC Vierzon Sologne Berry assainissement

Les frais relatifs aux missions que les agents de la commune effectueront pour l'assainissement pour le compte de la CDCVSB seront remboursés, pour cela un PV de mise à disposition doit être rédigé.

Pour : 11+2 Procurations

Contre : 0

Abstention : 0

- Convention avec le Centre de Gestion 18 DUERP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sera rédigé par le centre de Gestion, les coûts ont été réactualisés par le CDG 18, le temps indiqué dans le devis pourra être moindre, en effet, une étude de poste ayant déjà été menée pour le poste de Christelle récemment, il n'y n'aura pas lieu de la revoir.

A titre indicatif le devis initial est de 1 780 €.

- Conventions ENEDIS

3 conventions de servitude sont à signer avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine ainsi que l'accès des agents Enedis ou ceux des entrepreneurs dument accrédités par lui. Plusieurs droits importants sont consentis dont il faudra suivre l'évolution. Une indemnité forfaitaire globale de 3 523.84 € sera versée à la commune.

- 1°) Chemin rural : du Four à la Perelle, des Perriots au Moulin, du Moulin de Rozay
- 1) Chemin rural : de Oucheron et au Cher, des Perriots et au Moulin, des Perriots au Moulin, de la Mornetterie, des Aujoncs à la Blancharderie
- 2) Convention de servitude avec Enedis pour le passage d'une ligne électrique souterraine chemin rural du moulin de Rozay, chemin rural des Perriots au moulin, chemin rural du port, chemin rural du four à la Perelle

Il est demandé par Enedis de signer des conventions de servitude pour le passage de câbles électriques sous terrains.

### 3) Fonds de solidarité logement 2025

Comme chaque année il doit être déterminé le fonds d'aide au département l'an passé nous étions à 150 euros.

### 4) Dénomination de certaines voies communales

Monsieur DE JOUVENCELLE m'a interpellé sur une problématique de sa nouvelle adresse non reconnue pour certaine livraison, c'est pourquoi, il demande que soit rajouté La Noue 1.

## AJOUT DELIBERATION

Le notaire demande que soit modifiée la délibération prise pour l'échange de parcelles avec monsieur Goin pour des raisons matérielles.

La séance est close à : 20h32

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DUGUET	Jean Marc	
DAVID	Jean Paul	
BOISSEAU	Béatrice	
CHARRON	Olivier	
CLOCHARD	Caroline	
BOUCHARD	Hervé	
PERRINET	Stéphanie	
LE MOUEL	Olivier	
BLANCHARD	Isabelle	
BONNEFOY	Nicolas	
CHENOT	Charlotte	
TAUPIN	Brigitte	
SOUDET	Martine	
BOURREAU	Jacques	
BARBIER	Anne-Marie	

